

**RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ SUR
LA GESTION ET LES COMPTES 2014**

Séance du Conseil Général du 23 juin 2015

GESTION :

Durant l'année, la Municipalité s'est réunie régulièrement pour traiter les différentes tâches qui lui sont assignées. Les membres de la Municipalité ont participé aux assemblées des diverses associations régionales et intercommunales, à savoir, principalement :

- **ARAS – Régionalisation de l'Action sociale pour le Jura Nord Vaudois**
- **ACRG – Association à buts multiples des Communes de la Région de Grandson**
Cette association maîtrise l'organisation PCI, la santé et la sécurité au travail ainsi que l'approvisionnement de l'eau.
- **Arrondissement scolaire de Grandson**
- **Association forestière du 7^e arrondissement**
- **Association intercommunale de la déchetterie**
- **Entente intercommunale pour l'épuration des eaux usées**
- **UCV (Union des Communes Vaudoises)**
- **AVASAD (association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile)**
- **ADNV (association pour le développement du nord-vaudois)**
- **EHNV (établissements hospitaliers du Nord-Vaudois)**
- **EMS de Corcelles**
- **STRID (société pour le tri, le recyclage et l'incinération des déchets)**
- **RADEGE (réseau d'accueil des enfants de Grandson et environs)**

COMPTES 2014

Le résultat de l'exercice se présente comme suit :

Revenus	frs. 1'818'164.00
Charges	<u>frs. 1'776'304.89</u>
Excédent de revenus	<u>frs. 41'859.11</u>

Les commentaires suivants expliquent un certain nombre d'écarts par rapport au budget 2014 et aux comptes 2013:

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

110 Administration

- 110.301.01 Suite à un accord avec la commune de Champagne, M. Borloz remplace leur employé communal pendant ses absences pour certains travaux quotidiens, dès 2014. La part du salaire et des charges correspondante est comptabilisée dans le chapitre administration. On retrouve le remboursement de Champagne au compte 110.436.00
- 110.304.00
- 110.305.00 Dès 2014 les employées administratives sont également assurées pour la perte de gain.

160 Tourisme

- 160.352.05/406.06 Suite au nouveau règlement sur la taxe de séjour adopté en 2008, c'est la première année que nous encaissons des taxes pour des habitants ayant une résidence secondaire à Fiez. Une partie de la cotisation annuelle de la Maison des terroirs est comptabilisée dans ce chapitre afin d'équilibrer les revenus et les charges.

210 Impôts

- 210.400.01 On constate une importante augmentation des impôts sur le revenu. Ceci provient de l'augmentation de la population et de taxations tardives sur les années précédentes.
- 210.404.00 Impôts conjoncturels (mutation, donation et succession, gains immobiliers). Ces impôts ne peuvent pas être budgétés, et l'on constate que pour cette année les montants ne sont pas négligeables.
- 210.405.00
- 210.441.00

220 Finances

- 220.352.00 Nous avons comptabilisé les montants probables à payer et à recevoir pour 2014 grâce à un programme
220.452.00 d'estimation en se basant sur les critères connus au 31.12.2014 (impôts facturés, frais transport, routes,
220.452.01 forêts, taux d'imposition, nombre d'habitants). Ainsi la différence avec la facture finale devrait être
Moindre. Nous avons eu également un retour d'environ frs. 35'000.- sur la péréquation 2013.
220.424.02 Le gain comptable de frs. 179'460.- est le résultat de la vente de la parcelle 448 sise à Clos-Berthy-
Dessous

230 Amortissements non ventilés

- 230.331.09 Les amortissements obligatoires et complémentaires ont été séparés pour plus de clarté (dans les autres
230.332.09 chapitres également).

320 Forêts

- 320.314.00 Ce chapitre est géré par le groupement des triages forestiers. Il y a eu moins de coupes donc moins
320.435.00 de ventes.
320.332.00 Les forêts figurent au bilan depuis des lustres au montant de la valeur fiscale. Celle-ci n'étant plus
d'actualité, il est dorénavant possible d'effectuer des amortissements extraordinaires afin de ne pas gonfler
le bilan artificiellement.
320.451.08 Nous avons reçu une subvention unique de frs. 7600.- pour la réserve de la forêt de La Vaux.

430 Routes

- 430.314.00 L'augmentation des frais d'entretien est due à l'évacuation d'eau de surface au lieu dit Le Trésy
(frs. 14'000.-). Ce montant pourra être porté aux dépenses thématiques.

650 Défense incendie

- 650.352.06 Nous constatons les incidences prévues de notre adhésion au SDIS Nord Vaudois, ainsi que l'annulation
650.430.00 des taxes non-pompiers suite à la nouvelle loi. Le coût par habitant est de frs. 35.65.

710 Prévoyance sociale communale/intercommunale

- 710.352.07 La contribution sociale à la RADEGE est fixe par habitant. On constate à nouveau une nette augmentation
des frais de fonctionnement (plus de prestations utilisées) malgré un nombre d'enfants plus ou moins
constant au village. De plus nous avons reçu tardivement le solde 2014 de frs. 10'500.- qui sera reporté sur
2015, les comptes étant déjà bouclés.

720 Prévoyance sociale cantonale

- 720.351.00 Comme pour la péréquation les acomptes payés et le solde 2014 estimé sont comptabilisés.
Nous avons eu un remboursement de frs. 19'000.- sur 2013.

BILAN

Investissements

- 1430.00 Paroi coulissante grande salle**
Le crédit de frs. 25200.- accordé par le conseil général le 25.06.2013 a été dépassé suite au démontage de
l'ancienne paroi et aux travaux de consolidation du plafond qui se sont avérés nécessaires pour la
sécurisation de la nouvelle paroi coulissante.
- 1410.04 Travaux route des Mûriers**
Solde des travaux de réfection et sécurisation

Après les amortissements obligatoires selon préavis et les attributions aux réserves, le bénéfice de l'exercice se montait à
fr. 339'776.96 (essentiellement dû aux revenus exceptionnels mentionnés ci-dessus).

Amortissements complémentaires :

Collège de l'Arnon	frs.	50'000.-	
Bâtiments (fenêtres, combles)	frs.	104'769.10	(tout amorti au 31.12.2014)
Bâtiments (paroi mobile)	frs.	29'423.05	(tout amorti au 31.12.2014)
Route des Mûriers	frs.	50'000.-	
Garages	frs.	1'656.10	(tout amorti au 31.12.2014)
Forêts	frs.	64'569.60	

Le capital de la commune au 31.12.2014 se monte à frs. 399'538.87

Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Général :

- vu le préavis no 01/2015 : comptes 2014
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- considérant que ce préavis a été porté à l'ordre du jour ;

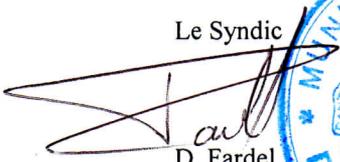
DECIDE

1. d'accepter les comptes tels que présentés

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire


D. Fardel


M. Jeanneret

